

## Références bibliographiques:

NOVAK, Miroslav, "Démocratie(s) et efficacité(s). Y a-t-il un choix constitutionnel supérieur à tous les autres?" in: *Revue internationale de politique comparée*, Louvain-la-Neuve, no 3/1996 (décembre 1996), p.689-712.

## Démocratie(s) et efficacité(s) <sup>1</sup>

### Y a-t-il un choix constitutionnel supérieur à tous les autres?

Miroslav Novak

*L'actuelle vague de la démocratisation a encouragé les politologues à examiner quels choix constitutionnels (système électoral proportionnel ou majoritaire, régime parlementaire ou présidentiel, etc.) peuvent être recommandés aux pays qui procèdent à la transition politique. Ces choix constitutionnels sont dictés, entre autres, par la considération de l'efficacité. Le concept d'efficacité n'a toutefois pas une acception unique chez les politologues. C'est une des raisons pour lesquelles on propose de nos jours au nom de l'efficacité des solutions constitutionnelles assez différentes. Nous avons distingué deux acceptions principales: l'efficacité-capacité d'agir et l'efficacité-performances socio-économiques. Or, il n'y a pas de rapport nécessaire entre les deux sens du terme "efficacité". L'objectif du présent article est de contribuer à une clarification de ce débat d'actualité, qui pourrait faciliter les choix en réduisant les confusions*

#### Introduction

"Le législateur et le bon politique ne doivent ignorer ni le gouvernement qui est en soi le meilleur, ni celui que permettent où qu'exigent les circonstances, ni enfin, quel est le mérite de celui soumis à leur examen. Car ce n'est pas assez de connaître la meilleure forme, il faut voir, dans le cas particulier, quelle est celle qu'il est possible d'établir, quelle est la plus facile et la plus commune aux Etats existants" (ARISTOTE 1980: p.132).

L'actuelle vague de la démocratisation a l'Est a provoqué - ou du moins encouragé - les politologues à examiner, plus activement qu'auparavant, quels choix constitutionnels (système électoral proportionnel ou majoritaire, régime parlementaire ou présidentiel, etc.) peuvent être recommandés aux pays qui procèdent à la transition politique (cf. LIJPHART A., 1991a, 1992a, 1992b). Ces choix constitutionnels sont dictés, entre autres, par la considération de l'efficacité.<sup>2</sup> On sait qu'un des problèmes majeurs des systèmes démocratiques est celui de leur compatibilité ou non avec l'efficacité.<sup>3</sup> Le concept d'efficacité (ou d'efficacité)<sup>4</sup> n'a pas cependant une acception unique

---

<sup>1</sup> Ce texte est issu d'un rapport prononcé lors du premier colloque franco-tchèque de théorie politique organisé sous la direction de Michel Girard (Université de Paris 1): "La Démocratie et l'Europe", tenu les 6 et 7 octobre 1994 à Prague. J'ai ensuite développé davantage ce sujet dans mon "paper" présenté au colloque tchéco-suisse de science politique "Démocratie et démocratisation" organisé sous la direction de Pierre Allan (Université de Genève) qui a eu lieu les 30 novembre et 1er décembre 1995 à Genève. Je suis heureux de pouvoir remercier William Ossipow et Simon Hug (les deux du dépt. de science politique de l'Université de Genève) de leurs observations critiques, ainsi que Philippe Braud (Université de Paris 1) de son encouragement.

<sup>2</sup> Seymour Martin Lipset, Kyoung-Ryung Seong et John Charles Torres estiment que ce qu'il faut avant tout aux nouvelles démocraties, "c'est l'efficacité, dans le domaine économique surtout, mais également dans la sphère du politique" (LIPSET S.M., SEONG K.R. et al. 1993: p.200).

<sup>3</sup> C'est, notamment, Raymond Aron qui se demande "quels sont les facteurs d'inefficacité liés à l'essence d'un régime constitutionnel-pluraliste" (ARON R., 1965: p.159-160). Il énumère trois menaces: celle du conservatisme par concessions excessives à des intérêts privés, celle de céder au penchant général des hommes à la facilité, et enfin le

chez les politologues. C'est, à mon sens, une des raisons pour lesquelles on propose de nos jours au nom de l'efficacité des solutions constitutionnelles assez différentes. L'objectif du présent article est de contribuer à une clarification de ce débat d'actualité. Il serait certes illusoire de croire qu'une telle clarification fera disparaître les diversités d'opinions mais elle pourrait faciliter les choix en éliminant (ou du moins en réduisant) les malentendus et les confusions.

L'efficience est le plus souvent définie comme la capacité d'agir. Un gouvernement efficient dans ce sens aura les mains libres de pratiquer sa politique. L'efficience en ce sens est souvent mise en rapport avec, voire opposée à, la représentativité.

Un autre sens qu'on donne au terme d'efficience concerne la capacité de maîtriser les tâches telles qu'elles peuvent être conçues par exemple par la majorité de la population. L'efficience dans cette acception est quant à elle, surtout à la suite de Seymour Martin Lipset (1960, 1962), mise en rapport avec, voire opposée à, la légitimité.

Dans la littérature sur la question, on glisse parfois facilement d'un sens à l'autre, sans même s'en apercevoir. Le moins que l'on puisse dire c'est que cela ne contribue pas à clarifier le débat. Car il n'y a pas de rapport nécessaire entre les deux acceptions du terme "efficience". Un gouvernement peut être capable d'agir et pourtant n'atteindre que des résultats décevants, et, au contraire, un gouvernement incapable d'agir peut obtenir des succès économiques ou autres.

### Efficience collective et influence des citoyens

Comme si cela ne suffisait pas, un grand théoricien américain de la démocratie, Robert A. Dahl, a proposé d'opposer l'efficience individuelle à l'efficience collective (DAHL R.A., 1973: p.145). Dans une entité sociale où les règles démocratiques sont en vigueur, l'influence d'un individu sur une décision (son "efficacité individuelle") est plus élevée si le nombre de membres de cette entité sociale est petit, alors que l'efficience de la collectivité comme telle (son "efficacité collective") augmente au contraire si le nombre de ses membres et l'étendue du domaine de sa juridiction sont plus grands.

L'efficacité individuelle dépend donc de la taille de l'entité démocratique: elle est plus grande dans les "polis" de la Grèce antique que dans les Etats-nations modernes ou, à plus forte raison, que dans les entités transnationales contemporaines comme l'Union européenne. Cette capacité d'influencer la décision est malheureusement inversement proportionnelle à l'importance de la décision, autrement dit à son efficacité collective. Dans les Etats contemporains, une telle capacité d'influencer la décision peut résulter d'une petite taille de l'Etat et des éléments de la démocratie directe ou semi-directe (en Suisse).

Dans une petite association démocratique, la chance d'un électeur individuel d'influer sur les résultats des élections peut être important, mais une telle petite association ne peut régler avec efficacité les problèmes qui débordent ses limites; une association plus vaste pourrait y être plus efficiente.

---

risque de l'incapacité de choisir une politique cohérente. L'"optimum de Pareto" est à signaler ici. Tant que l'on peut augmenter l'utilité de quelques membres de la société sans diminuer celle des autres membres, le maximum d'intérêt n'est pas atteint. Toutefois, cet intérêt pour les individus dont se compose la collectivité n'est pas forcément le même que l'intérêt de la collectivité comme une entité, comme une unité. Le bien-être maximal des individus peut entrer en conflit avec l'existence et la défense de la collectivité en tant que telle. En effet, les régimes démocratiques sont, par essence, des régimes de paix. Ainsi, dans la politique étrangère, lorsqu'ils se trouvent face à des régimes de nature foncièrement différentes, ils seront menacés d'inefficacité. Mais Aron (1965: p.165) note, à la suite de Tocqueville, que si les démocraties ont de la peine à préparer les guerres, elles ont plus de peine encore à les arrêter une fois qu'elles sont déclenchées.

<sup>4</sup> On distingue parfois entre "efficacité" définie comme la capacité de l'organisation d'atteindre ses objectifs, et "efficience" comme sa capacité de les atteindre au moindre coût (URIO P., 1984: p.68). Dans cet article, on utilise les deux termes comme synonymes.

Ce qui compte, comme le souligne Dahl, ce ne sont pas seulement les résultats des élections en soi, mais aussi le poids, la valeur ou l'importance des conséquences de ces résultats des élections. Si la consultation électorale ne contribuait pas à la réalisation d'autres objectifs, elle ne serait qu'une sorte de sondage d'opinion.

Dans un récent article, Robert Dahl (1994) développe cette thèse et l'applique à une question d'actualité: la résistance que rencontre, notamment dans les petits pays comme le Danemark, la Norvège ou la Suisse, le traité de Maastricht et, plus généralement, l'intégration à l'Union européenne. Les actions transnationales affectent les pays démocratiques à des degrés variables. En général, les décisions dans les petits pays démocratiques sont davantage limitées, davantage contraintes, par les forces extérieures (étrangères), que les décisions dans les vastes pays démocratiques, ne serait-ce que parce que les économies des premiers dépendent le plus souvent davantage du commerce international (cf. KUZNETS S., 1963: p.16; TRIFFIN R., 1963: p.248) et sont d'ordinaire stratégiquement plus vulnérables; la Suisse ne constitue à cet égard qu'en partie une exception, avertit Dahl (1994: p.24).

Dans un petit Etat-nation, les citoyens sont capables d'influencer efficacement la décision, ils peuvent participer fortement à la politique du gouvernement (c'est particulièrement valable pour la Suisse avec ses éléments de la démocratie directe ou semi-directe: Landsgemeinde, initiative populaire, référendum). Si ces petits pays démocratiques devaient entrer dans l'Union européenne, une partie non négligeable des compétences de leurs gouvernements serait transférée à un ensemble transnational, ensemble transnational que les citoyens des petits pays pourraient influencer dans une bien moindre mesure. Le revers de la médaille, c'est que si ces pays devaient au contraire rester en dehors de l'Union européenne, les décisions de leurs gouvernements nationaux respectifs deviendraient moins efficaces, car bien des décisions à prendre dépassent la juridiction des Etats-nation. Les Norvégiens n'auraient dans le Parlement européen que quatre députés, mais les décisions des instances européennes auraient été plus efficaces que les décisions du gouvernement norvégien (BELOHRADSKY V., 1994: p.5). Le dilemme est alors le suivant: la participation des citoyens (efficacité individuelle) ou l'efficacité des décisions (efficacité collective).

Que faut-il penser de cette distinction entre "efficacité individuelle" et "efficacité collective"? Dahl lui-même n'utilise le terme "efficacité individuelle" que fort incidemment, et d'habitude parle à ce propos de la participation des citoyens (Citizen Participation) ou de l'influence d'un citoyen sur la décision. Comme nous nous intéressons ici aux Etats, nous pouvons par conséquent laisser tomber ce terme. Qu'en est-il de l'efficacité collective? Ce terme ne désigne pas l'efficacité en tant que telle, mais il est bien lié à elle. D'abord, quel est le poids des décisions prises par une entité démocratique? Ensuite, quelle taille de l'entité démocratique est-elle optimale à cet égard? On ne peut évidemment pas répondre en faisant abstraction des conditions données, en particulier du temps. On peut par exemple estimer que l'évolution contemporaine et future exigera de plus en plus que les décisions essentielles se fassent au niveau transnational.

Enfin, comment réagir face au dilemme démocratique entre l'efficacité individuelle et l'efficacité collective? Dans son article cité, Dahl donne à mon avis quelques précieux éléments de réponse. Il note que l'internationalisation a pour conséquence que de nombreuses décisions cruciales sont prises par des personnes extérieures au pays donné, sans que les citoyens de ce pays y prennent part. Cela découle certes, entre autres, de l'absence (ou de la faiblesse) d'institutions politiques démocratiques transnationales. Toutefois, même si ces dernières existaient et même si elles fonctionnaient convenablement, les possibilités et le poids de la participation seraient quand même sensiblement diminués (réduits).

Afin d'y remédier au moins partiellement, il faut, selon Dahl, renforcer la démocratie, la participation, la transparence, le débat public à l'intérieur du pays avant qu'une partie importante de son autonomie soit transférée aux institutions transnationales. Vouloir éviter une vaste consultation publique nationale serait d'après lui une erreur aussi bien morale que politique. L'exemple du Danemark est prometteur: après le refus initial du traité de Maastricht lors du référendum national

de 1992, ont suivi des discussions publiques qui ont permis premièrement d'apporter des adaptations et révisions élargissant l'autonomie du Danemark et deuxièmement d'augmenter le consensus sur ce point dans le pays. Après ce débat public et ces amendements, le peuple danois a dit "Oui" à Maastricht et il a ainsi "positivement contribué aux valeurs démocratiques et à l'Union européenne" (DAHL R.A., 1994: p.34). La Suisse saura-t-elle profiter de cette leçon?

### Les démocraties politiques et la prospérité économique

Je vais concentrer mon propos surtout à la première acception du terme de l'efficacité, celle de capacité d'agir. Mais venons-en d'abord brièvement à la deuxième acception du terme, celle de performances socio-économiques. Lipset définit l'efficacité comme "le rendement fonctionnel - c'est-à-dire la façon dont le régime s'acquitte des tâches essentielles de gouvernement telles que peut les concevoir la majorité de la population, et surtout tels groupes puissants comme la haute finance ou l'armée" (Lipset S.M., 1962: p.89). Cette définition de l'efficacité est sociologique, ce qui n'étonne pas de la part d'un auteur que Sartori (1990) caractérise comme un représentant typique de la sociologie de la politique, sociologie de la politique qu'il distingue de (pour ne pas dire qu'il oppose à) la sociologie politique.

Lipset met en rapport l'efficacité et la légitimité. L'efficacité prolongée confère la légitimité aux systèmes politiques, alors que dans une société en voie de modernisation, aucune légitimité ne peut résister à une inefficacité trop prolongée. D'après lui, "l'efficacité se manifeste surtout par les résultats d'une action; la légitimité est matière d'opinion subjective" (LIPSET S.M., 1962: p.89).

La plupart des pays riches sont depuis longtemps démocratiques et la plupart des démocraties stables sont économiquement riches. Cependant, on peut se demander d'abord s'il existe vraiment, oui ou non, un lien entre la réussite économique et la démocratie. Et même si la réponse était positive, nous ne serions pas au bout de nos peines: la démocratie serait-elle, du moins en partie, une résultante de la prospérité économique ou, au contraire, la démocratie serait-elle plutôt un régime qui produit les meilleurs résultats économiques? Presque toutes les réponses possibles trouvent des partisans parmi les spécialistes.

Certaines recherches mettaient en doute l'idée d'une relation entre le développement économique et la démocratisation politique. D'une manière plus générale, à la suite de Dankwart Rustow (1970: p.352) et Terry Lynn Karl (1990: p.19), on met de nos jours de plus en plus en cause l'idée même des "conditions préalables de la démocratie". Certes Seymour Martin Lipset - suivi par beaucoup d'autres - soutient avec conviction depuis la fin des années cinquante (LIPSET S.M., 1959) que plus le niveau de vie d'un pays se trouve élevé, plus grandes sont les chances que s'instaure un régime démocratique durable (LIPSET S.M., SEONG K.R. et al. 1993: p.182). Mais par exemple Kenneth Prewitt (1982: p.10; cf. aussi LINZ J.J. et STEPAN A. 1978) constatait une covariation entre développement économique et régime autoritaire (Taiwan, Corée du Sud, Iran d'avant Khomeynia). Guillermo O'Donnell (1973: p.8) affirme même qu'il est plus probable qu'à une extrême modernisation soit associé un régime autoritaire plutôt qu'un régime démocratique. On pense aujourd'hui tout de suite à la Chine mais rappelons Walt Whitman Rostow (1960: p.162; 1963: p.194) qui considérait le communisme comme "une maladie d'une période de transition".<sup>56</sup>

Il est vrai, certaines de ces thèses, surtout si elles sont nuancées et précisées, ne sont pas nécessairement en contradiction l'une avec l'autre et peuvent être complémentaires. Une corrélation positive entre le développement économique et la démocratie serait par exemple valable sur de longues périodes, malgré les possibilités de relation négative pendant une phase intermédiaire (LIPSET S.M., SEONG K.R. et al. 1993: p.191). Il existerait donc, entre ces deux variables, une

---

<sup>5</sup> Il est plus banal de rappeler que les régimes autoritaires peuvent être déstabilisés par les échecs économiques, ce qui peut faciliter le rétablissement de la démocratie. En effet, les démocraties peuvent être, elles aussi, minées par les échecs économiques.

"compatibilité structurelle", une "attraction interne", une "affinité élective" (ALMOND G.A. et POWELL G.B. 1978; Hoogvelt A.M.M. 1982; LIPSET S.M., SEONG K.R. et al. 1993: p.201).

On peut ainsi préciser que le développement économique n'améliore les chances de démocratie qu'à mesure qu'il se traduit par une amélioration générale du bien-être de la population et par une croissance des classes moyennes (DIAMOND L.J., LINZ J.J. et al. 1987: p.10). Alors que, dans certaines étapes du développement économique impliquant des programmes d'austérité et aggravant, du moins provisoirement, les inégalités sociales, les régimes de "bureaucratie autoritaire" pourraient selon Guillermo O'Donnell assurer la stabilité politique et attirer les investissements étrangers (cf. O'DONNELL G., 1973). Mais d'un autre côté, une légitimité supérieure des régimes politiques fondés sur les élections libres ne pourrait-elle pas, pour quelque temps, compenser aux yeux de la population les restrictions de la consommation? Quoi qu'il en soit, la relation entre prospérité et démocratie pose moins de problèmes que le rapport entre développement et démocratie.

Pour en finir avec le deuxième sens de l'efficacité, la conclusion nuancée d'un grand classique de la science politique, James Bryce, peut être rappelée: "La démocratie a donné un démenti à toutes les prophéties de ses amis comme à celles de ses ennemis. Elle n'a pas réussi à procurer quelques-uns des avantages que les premiers en espéraient et elle a évité quelques-uns des écueils que les seconds prédisaient. Si les optimistes évaluaient trop haut son influence morale, les pessimistes, par contre, estimèrent trop bas ses aptitudes pratiques" (BRYCE J., 1924, II: p.619). Cette réponse équilibrée me permettra de passer à l'autre sens de l'efficacité auquel je vais consacrer davantage d'attention. On verra bientôt pourquoi.

#### La puissance d'agir: pour quoi faire?

C'est Walter Bagehot qui a explicité l'efficacité dans sa première acception, celle de capacité d'agir, notamment en décrivant la fusion pratique de l'exécutif et du législatif comme le "secret" de l'efficacité du gouvernement anglais dans son ouvrage de 1867 (réédité en 1963), traduit en français en 1869 déjà.<sup>7</sup>

Suivant cette conception, l'efficacité a pour corollaire "[the possibility for the voters to choose] among competing policy options. (...) Efficiency, when centered on elections to the executive, is closely related to identifiability - the ability of voters to identify the choices of competing potential governments" (SHUGART M.S. et J.M.CAREY, 1992: p.8-9).

Ainsi, les électeurs doivent avoir la possibilité de maintenir le gouvernement actuel ou de le remplacer par un autre, suivant leurs préférences. La différence entre le gouvernement et l'opposition doit être alors suffisamment claire. L'opposition y est concentrée et elle se distingue assez nettement pour qu'il soit possible de l'identifier sans problème (DAHL R.A., 1966: p.99). Les élections y deviennent décisives. Cela implique une stricte compétition, un consensus assez élevé, une polarisation idéologique très faible, la distribution des électeurs autour du centre en courbe de cloche (autrement dit la structure unimodale de l'opinion publique).

Toutefois, un gouvernement capable d'agir ne garantit pas forcément des résultats pratiques mirobolants. Dans son ouvrage *Démocratie et totalitarisme* Raymond Aron met en évidence que la société peut changer même si les gouvernants sont impuissants et que la société peut aussi, au contraire, changer trop peu alors que les gouvernements sont capables d'agir (ARON R., 1965: p.161). Pour ce qui est en particulier des succès socio-économiques, ils ne sont pas en relation nette avec la qualité des institutions politiques. L'exemple de la Grande-Bretagne montre que des pays aux institutions politiques, qui fonctionnent bien, peuvent commettre plus d'erreurs dans la gestion

---

<sup>7</sup> Cf. Bagehot (1869). On peut y lire: "L'efficacité secrète de la Constitution anglaise réside, on peut le dire, dans l'étroite union, dans la fusion presque complète du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif" (BAGEHOT W., 1869: p.14). Cf. aussi Gary Cox (1987).

économique que des pays où les institutions politiques fonctionnent moins bien (ARON R., 1965: p.165-166).

On peut avancer plus loin avec l'écrivain et logicien russe Alexandre Zinoviev qui a distingué entre le pouvoir négatif et le pouvoir positif, constructif: "Le pouvoir ivanien [communiste] est tout-puissant, et en même temps, impuissant. Sa toute-puissance est négative, c'est-à-dire qu'elle réside dans son impunité à faire le mal. Son impuissance est positive, car elle touche à ses possibilités de faire le bien sans contre-partie. Il possède une force destructrice immense et une force créatrice insignifiante" (ZINOVIEV A., 1976: p.370).<sup>8</sup>

Wilhelm Röpke a proposé de distinguer entre "Etat véritablement fort" et "Etat activiste": "Un Etat véritablement fort [est] un gouvernement qui a le courage de gouverner. Toutefois l'Etat fort n'est pas celui qui se mêle de tout et veut tout accaparer. Au contraire, son idéal c'est l'indépendance à l'égard de tous les groupes d'intérêt et la volonté inébranlable de faire respecter son autorité et sa dignité comme représentant de la communauté - voilà ce qui caractérise l'Etat véritablement fort, alors que l'Etat 'activiste' finit par n'être qu'une faible et lamentable proie des appétits intéressés" (RÖPKE W., 1962: p.217). Bref, l'Etat véritablement fort est "un Etat qui sache délimiter très strictement les domaines dont il s'occupe et qui, à l'intérieur de ces domaines, sache imposer son autorité de toute sa force, mais éviter en dehors d'eux toute intervention" (RÖPKE W., 1962: p.217-218). Les libéraux considèrent même que le "moins d'Etat" fait le plus grand bien à la prospérité économique.

Laissons maintenant de côté la question des domaines dont s'occupe - ou devrait s'occuper - l'Etat démocratique et bornons-nous à remarquer que, dans le cadre de ses compétences, il devrait être capable d'agir. L'impossibilité de gouverner devient, au-delà d'une certaine limite, "un mal qui corrompt toute la vie collective" (DUVERGER M., 1988b: p.90). Les exemples ne manquent pas. Giovanni Sartori (1987: p.122) a raison d'avertir que moins de pouvoir des gouvernants ne veut pas dire forcément plus de pouvoir des gouvernés. Il peut s'agir d'un jeu dans lequel les deux parties, les gouvernés aussi bien que les gouvernants, sont perdants. On entre ainsi dans la problématique de la surcharge et de l'ingouvernabilité.<sup>9</sup>

Maurice Duverger, partisan convaincu de l'efficacité gouvernementale, oppose l'Europe de la décision à l'Europe de l'impuissance (DUVERGER M., 1988b). Sous le vocable "Europe de la décision", il range les démocraties dont les gouvernements sont capables de décider. La capacité d'agir suppose, selon Duverger, des gouvernements assez unis et stables, qui peuvent durer toute la législature. Cela implique l'existence d'une majorité disciplinée et assez homogène.<sup>10</sup> Enfin, ces conditions peuvent être réunies le plus souvent uniquement dans un régime bipolaire où le gouvernement est formé soit d'un seul parti (le mieux dans le système bipartite) soit d'une alliance relativement homogène et durable (dans le cadre du multipartisme modéré et bipolaire). D'après Duverger, les gouvernements de la décision correspondent aux besoins actuels des sociétés

---

<sup>8</sup> Alexandre Zinoviev reprend mot à mot cette formulation dans *Le Communisme comme réalité* (Zinoviev A., 1983: p.204), où il ne parle plus du pouvoir "ivanien" mais du pouvoir "communiste". La traduction de J.Michaut y diffère légèrement de celle de W.Berelovitch du livre *Les hauteurs béantes*. Cf. sur cette question aussi Jon Elster (1980).

<sup>9</sup> Cf. sur ce point par exemple Crozier, Huntington et al. (1975), ainsi que Rose, ed. (1980) et Dahrendorf (1980).

<sup>10</sup> Relevons une nuance intéressante entre l'esprit réformateur de Maurice Duverger et l'esprit d'analyste de Raymond Aron sur ce point, concernant les Etats-Unis. D'après Aron, si les partis américains devenaient disciplinés, le système serait menacé de paralysie, car il ne pourrait fonctionner que si le président et la majorité au Congrès appartenaient au même parti (ARON R., 1965: p.155). Duverger estime, quant à lui, qu'on aurait bien besoin de partis disciplinés aux USA, mais il faudrait alors changer le système de renouvellements partiels et assurer la coïncidence des mandats (DUVERGER M., 1981: p.519). Duverger développait la question de la (quasi)-simultanéité des élections présidentielles et législatives surtout à propos du régime semi-présidentiel français. Déjà dans *La Monarchie républicaine*, il prônait un léger écart entre les présidentielles et les législatives: "Le choix du Président aurait plus d'influence s'il était fait huit ou quinze jours avant celui des députés, en poussant à aligner le second sur le premier" (DUVERGER M., 1974: p.78). Dans son ouvrage de 1988, il persiste: "... il conviendrait sans doute que l'élection du Président de la République ait lieu d'abord, suivie d'élections législatives trois semaines après son installation à l'Élysée" (DUVERGER M., 1988b: p.173-174).

avancées.<sup>11</sup> La croissance de l'exécutif et l'abaissement du législatif font partie des aspects les plus visibles de l'évolution politique du vingtième siècle.

L'efficacité dans ce premier sens, celui de capacité d'agir, est en général mise en rapport avec la représentativité: on oppose ainsi souvent le type britannique qui sacrifie la représentativité du parlement à la nécessité d'avoir un gouvernement efficace, alors que le type continental sacrifie l'efficacité gouvernementale à la représentativité du parlement.<sup>12</sup> Le système anglais maximise les conditions tenant au gouvernement, alors que le système continental maximise l'exigence de représentativité.<sup>13</sup>

Sartori note que si on trouve dans quelques pays un équilibre plus satisfaisant entre l'efficacité gouvernementale et la représentativité parlementaire (par exemple dans les pays qui connaissent à la fois la représentation proportionnelle et un nombre de partis relativement limité), il n'en reste pas moins que, du point de vue de la technique constitutionnelle, on ne peut édifier un système qui amplifie au maximum et la fonction de fonctionner et celle de refléter. A un certain stade, il faut choisir, conclut-il.

Dans ses travaux, qui ont surtout analysé les régimes parlementaires<sup>14</sup>, G.Bingham Powell (1982, 1989) semble aller dans le même sens. Comme il l'a montré, si l'on maximise la représentativité par le système électoral proportionnel, la durée du gouvernement sera probablement abrégée, car le besoin d'avoir la confiance au parlement a pour corollaire que le gouvernement doit satisfaire les intérêts des partis politiques divergents. Un tel système ne permet pas bien à l'électorat de choisir et d'identifier clairement l'exécutif ("identifiability") qui pourrait être comptable de ses résultats ("accountability").

Et l'une et l'autre?

Après avoir lu le récent article d'Arend Lijphart (1994a), on pourrait croire, du moins si l'on suivait ses thèses, qu'on se trompe. Ce que nous avons exposé, à la suite de Sartori, sur la nécessité de choisir entre l'efficacité et la représentativité, ne serait d'après Lijphart qu'une "sagesse conventionnelle" (conventional wisdom) qui serait contredite par les faits: le modèle consensuel de la démocratie assurerait mieux non seulement la représentation, mais probablement aussi l'efficacité gouvernementale. Lijphart n'arrive à cette conclusion "révolutionnaire"<sup>15</sup> qu'au prix de plusieurs

---

<sup>11</sup> "[Même le néo-libéralisme contemporain] admet l'établissement d'un Etat fort, plus ou moins camouflé derrière les concepts de régulation ou d'arbitrage, parce qu'un tel Etat est devenu nécessaire dans les nouvelles structures de la société capitaliste" (DUVERGER M., 1974: p.37).

<sup>12</sup> Cf. par exemple Giovanni Sartori (1973: p.389). Maurice Duverger exprime ce dilemme ainsi: "L'analyse comparative des régimes d'Occident révèle une contradiction insurmontable entre l'expression des opinions et celle des volontés. La première exige que de nombreux partis s'offrent au vote des citoyens afin que chacun puisse choisir un candidat très proche de ses préférences. Elle implique aussi que les sièges attribués soient exactement proportionnés aux suffrages reçus. La seconde a besoin de mécanismes opposés. Pour que les électeurs puissent imposer le gouvernement de leur choix et qu'il ait le moyen d'agir pendant toute la législature, il faut des partis réduits à un petit nombre, enserrés chacun dans une forte discipline et disposés suivant un schéma bipolaire. Exprimer une opinion, c'est voter pour le souhaitable. Exprimer une volonté, c'est voter pour le possible. Le premier comportement est infantile, le second seul est adulte" (DUVERGER M., 1988b: p.72).

<sup>13</sup> Sartori a néanmoins raison de préciser à propos de la représentativité que le représentant est responsable non seulement devant les représentés, c'est-à-dire par rapport à quelqu'un, mais qu'il est responsable aussi par rapport à quelque chose. Et plus les gouvernements deviennent responsables devant quelqu'un au détriment de la responsabilité devant quelque chose, plus augmente la probabilité qu'ils nous gouvernent mal ou qu'ils ne gouvernent pas (SARTORI G., 1987: p.170).

<sup>14</sup> Il a distingué entre "majoritarian parliamentary systems" et "representational parliamentary systems".

<sup>15</sup> Dans un autre article récent, inspiré par les écrits tardifs de Samuel E. Finer, Lijphart soutient que la thèse suivant laquelle le modèle consensuel (et en particulier son élément essentiel, le système électoral proportionnel) trouve sa justification non pas tellement dans l'argument de l'équité électorale (représentativité) mais dans l'argument de l'efficacité, que cette dernière thèse donc constitue une "révolution théorique" au sens de Thomas S. Kuhn (LIJPHART

confusions et demi-vérités. La première et fondamentale est que, sans crier gare, il glisse d'une acception que la prétendue sagesse conventionnelle attribue au terme d'efficacité à un autre sens (c'est-à-dire de l'efficacité-capacité d'agir à l'efficacité-succès socio-économiques). Or, ainsi il ne combat que les moulins à vent: la "sagesse conventionnelle" se limite - très sagement d'ailleurs - à opposer la représentativité à l'efficacité-capacité d'agir! Et lorsqu'on peut constater qu'un pays capable d'agir comme la Grande-Bretagne n'obtient pas forcément d'excellentes performances socio-économiques, on rappelle que premièrement les régimes politiques ne sont qu'un des facteurs de l'efficacité ou de l'inefficacité (ARON R., 1965: p.159) des gouvernements et deuxièmement que des pays où les institutions politiques fonctionnent bien peuvent commettre plus d'erreurs dans le domaine économique que des pays où les institutions politiques fonctionnent moins bien (ARON R., 1965: p.165-166).

Du reste, le gouvernement qui peut agir assez vite n'a pas la certitude de choisir toujours la solution qui se révélera à la longue la plus heureuse.<sup>16</sup> Là, il est vrai, Lijphart (1994a: p.12) saute sur l'occasion pour vanter les bienfaits de la procédure longue et compliquée qui évitera selon lui plus sûrement les erreurs. Cette discussion est déjà bien ancienne et l'on a pu entendre notamment à propos du choix entre le monocamérisme et le bicamérisme dans les Etats unitaires (personne ne conteste l'utilité du bicamérisme dans les Etats fédéraux). Lijphart reprend les arguments des partisans du bicamérisme (ce dernier d'ailleurs fait partie des traits de son modèle consensuel<sup>17</sup>), soulignant en plus, à la suite de Samuel E.Finer (1975), que l'alternance au gouvernement, caractéristique des démocraties majoritaires, peut conduire à des changements trop fréquents et trop abrupts dans la politique économique, alors que la direction efficace macro-économique exige plutôt une politique stable, constante (steady) qu'une politique de la main forte (LIJPHART A., 1994a: p.12).

A ces arguments on peut opposer trois remarques. D'abord, dans les parlements, "c'est la lenteur et non la précipitation qui constitue le défaut essentiel" (DUVERGER M., 1988a, I: p.166). Ensuite, d'une manière plus générale, en politique il vaut mieux souvent opérer un choix douteux à temps qu'aucun choix, voire qu'un choix judicieux mais trop tard. Autrement dit, la pire décision c'est de n'arriver à prendre aucune décision, l'immobilisme, la paralysie. Enfin, et ceci concerne la distinction entre les modèles consensuel et majoritaire, dans les démocraties majoritaires, les alternances au pouvoir ne provoquent normalement pas de bouleversements dramatiques susceptibles d'entraver sérieusement la politique économique.<sup>18</sup> On pourrait à juste titre revendiquer

---

A., 1994b: p.623). Pourquoi? Il s'agit, explique-t-il, d'une attaque fondamentale contre un paradigme théorique largement accepté (a fundamental attack on a strongly and widely accepted theoretical paradigm), en l'occurrence contre le paradigme selon lequel la représentation proportionnelle (RP) assure mieux la représentation des minorités mais que le système majoritaire assure mieux l'efficacité du gouvernement. L'argument "traditionnel" de la meilleure représentation des minorités, souvent utilisé en faveur du modèle consensuel (et en faveur du système électoral proportionnel) n'est pas, lui, révolutionnaire. Pourtant, le même Arend Lijphart (1994b: p.625) n'hésite pas à traiter de "révolutionnaire" également Sir Arthur Lewis qui souligne que la démocratie dans les sociétés multi-ethniques exige l'accès proportionnel au pouvoir pour tous les groupes ethniques et par conséquent la RP comme système électoral (Lewis A., 1965: p.71, 79). Et Lijphart lui-même prend toujours l'argument de la meilleure représentation des minorités comme un des critères-clé pour tous les types de pays démocratiques (et non seulement pour les sociétés fort divisées ethniquement, religieusement etc., où il serait tout à fait approprié) et s'étonne même pourquoi S.E.Finer n'a pas repris et n'a pas ajouté cet argument de A.Lewis dans sa théorie! (LIJPHART A., 1994b: p.625-626).

<sup>16</sup> "L'Europe de la décision n'est pas celle où l'on décide bien. Elle est celle où l'on peut décider, bien ou mal, dans les affaires importantes comme dans les autres" (DUVERGER M., 1988b: p.91-92).

<sup>17</sup> Cf. Lijphart (1991b: p.519) où, parmi les neuf caractéristiques spécifiques de la démocratie consensuelle, Lijphart cite (comme troisième) le trait suivant: "remplacement du monocamérisme par un bicamérisme dans lequel les deux chambres ont des pouvoirs à peu près égaux et une composition différente".

<sup>18</sup> Jean-Louis Quermonne, qui a consacré plusieurs études à l'alternance, estime: "Quoi qu'il en soit, ces différentes variantes de la conjonction des centres tendent à prouver que l'alternance au pouvoir n'a pas le monopole de la démocratie. Cependant, compte tenu de ses performances, il est normal qu'elle paraisse généralement les surclasser, aux yeux des observateurs avisés" (QUERMONNE J.L., 1988: p.45).



le consensus pour les démocraties majoritaires!<sup>19</sup> Car les démocraties majoritaires fonctionnent convenablement et durablement dans les sociétés relativement homogènes, qui ne sont que très peu polarisées, c'est-à-dire où la distance idéologique est assez faible et où les deux partis (ou les deux coalitions) à vocation majoritaire gouvernent (en alternance) de façon modérée et près du centre.<sup>20</sup> Heureusement, la pratique le plus souvent correspond à la théorie: "Quand on rapproche la façon dont les électeurs des grands partis se situent sur l'échelle droite-gauche dans les systèmes européens à tendance bipolaire, on est frappé par le mouvement de concentration au centre qui les affecte" (PÉLASSY D., 1992: p.89).

En revanche, si la distance idéologique augmente, le modèle majoritaire risque en effet de perturber sérieusement la continuité de la politique économique.<sup>21</sup> Il est à cet égard symptomatique que Lijphart se réfère, en particulier dans un article encore plus récent (LIJPHART A., 1994b), à la position de Samuel E. Finer que ce dernier a adopté au milieu des années 70, lorsque la Grande-Bretagne a connu justement une croissance de la polarisation (au sens de Sartori), à tel point que, pendant un moment, la survie du bipartisme y semblait sérieusement compromise (cf. DUVERGER M., 1981: p.12-13). Gordon Tullock (1976: p.23; 1978: p.31) remarquait à cet égard: "Ainsi, prévoit-on que dans un système à deux partis, les partis seront très proches, mais que dans un système à trois partis (ou plus)<sup>22</sup>, la différence entre les partis sera considérable. (...) Peut-être la situation actuelle<sup>23</sup> de la Grande-Bretagne, où le parti libéral est en train de ressusciter (...), signifie-t-elle qu'il y aura davantage de différences entre les deux principaux partis qui recueillent d'ailleurs moins de suffrages que dans le passé. En vérité, le développement actuel de divergences internes, aussi bien dans le parti Conservateur que dans le parti Travailleuse, peut représenter un pas dans cette direction."

Par ailleurs Dominique Pélassy a raison de noter: "A l'heure où certains critiques faisaient en Grande-Bretagne le procès d'un système majoritaire accusant inutilement les contrastes entre partis - c'est-à-dire ameutant artificiellement une opinion en fait de plus en plus consensuelle, et provoquant des à-coups coûteux dans la politique produite -, des voix s'élevaient dans la plupart des pays où les élections ne sont pas décisives pour prôner au contraire les mérites de la clarté bipolaire" (PÉLASSY D., 1992: p.80-81).

Du reste, dans un Etat fort polarisé (où la distance idéologique est très grande), aucun modèle (non seulement majoritaire mais, dans une moindre mesure, cela est valable aussi pour le modèle "consensuel"), ne fonctionne très bien. On peut concéder seulement que dans une telle situation, le modèle consensuel (avec notamment la représentation proportionnelle) conduira probablement à un dysfonctionnement un peu moins grave que le modèle majoritaire. Giacomo

---

<sup>19</sup> C'est d'ailleurs la raison pour laquelle dans son ouvrage *The Theory of Democracy Revisited*, Sartori ne reprend pas le terme "démocratie consensuelle" (consensus democracy): "In his most recent volume, *Democracies* (New Haven: Yale University Press, 1984), Lijphart changes 'consociational democracy' into 'consensus democracy'. I shall not follow this renaming since it may convey, if unwittingly, the idea that the Westminster, majoritarian model is not consensus-based" (SARTORI G., 1987: p.251, note 42). Duverger avertit dans le même sens: "En vérité, le consensus tourne exactement le dos au centrisme, parce qu'il est la condition nécessaire de l'alternance" (DUVERGER M., 1988b: p.42-43).

<sup>20</sup> Le consensus est la condition nécessaire de l'alternance: "Grâce à lui, la droite peut accepter que la gauche détienne tout le pouvoir entre deux élections, et vice versa. Sans un tel consensus, l'alternance entre deux partis ou deux alliances est impossible, et la nation ne peut être gouvernée que par l'accord des modérés des deux blocs, rejetant dans l'opposition les extrémistes de chaque camp" (DUVERGER M., 1988b: p.43).

<sup>21</sup> C'est précisément dans ce contexte que l'opposition de la stabilité à court terme (short-term stability) et de la stabilité à long terme (long-term stability) dans la politique économique (LIJPHART A., 1994b: p.627) pourrait devenir nette. En revanche, si la distance idéologique demeure faible, les démocraties majoritaires peuvent évoluer de façon correcte et leur économie n'est pas menacée par l'instabilité à long terme, par le cycle absurde des nationalisations-privatisations.

<sup>22</sup> Il s'agit de partis indépendants; ce qui suit ne s'applique donc pas à un multipartisme bipolaire où alternent deux coalitions durables et relativement homogènes.

<sup>23</sup> L'original anglais a été publié en 1976.

Sani et Giovanni Sartori ont selon toute vraisemblance raison de dire que la polarisation au sens de distance idéologique est la moins mauvaise variable explicative.<sup>24</sup>

Si A.Lijphart (1994a: p.3) à la suite de S.E.Finer (1975) souligne le besoin de la politique centriste (centrist policy-making), M.Duverger (1988b: p.191) après avoir établi une distinction entre "gouverner au centre" et "gouverner par le centre" met en évidence que les démocraties "majoritaires" mènent normalement bel et bien une politique au centre: "Il s'agit d'un centrisme authentique. Celui-ci ne tend pas à la formation d'un parti du centre qui devient nécessairement un parti du marais, impuissant et confus. Il pousse vers le centre chacune des deux alliances [où, dans le bipartisme, chacun des deux partis]: celle de droite comme celle de gauche. Il réalise ainsi l'alternance des modérés dominant leurs pôles respectifs. En un mot, l'alternance du centre droit et du centre gauche, qui permet aux citoyens de choisir et de sanctionner leurs gouvernants" (DUVERGER M., 1988b: p.191). Cette idée qu'il vaut mieux "gouverner au centre" que de "gouverner par le centre" semble trouver un nouveau soutien dans l'intéressant article de Reuven Y. Hazan (1995) montrant que l'existence d'un parti du centre relativement fort peut bien conduire à une aggravation de la distance idéologique, c'est-à-dire de la polarisation, et non à un renforcement de la modération.<sup>25</sup>

Venons-en à la deuxième faiblesse de la thèse de Lijphart: les corrélations entre certaines performances (notamment socio-économiques comme la croissance économique, les taux du chômage et de l'inflation, l'inégalité des revenus) et le type du gouvernement n'ont pas forcément de caractère causal.<sup>26</sup> C'est dire que ses réflexions n'ont pas une base vraiment sérieuse et incontestable. Il est lui-même obligé d'avouer que sa conclusion n'est que "provisoire" (LIJPHART A., 1994a: p.15).

Sur d'autres points plus particuliers, il y aurait des choses à dire. Bornons-nous à quelques exemples. Selon Lijphart, la participation électorale représente un excellent indicateur de la qualité de démocratie, car elle montre dans quelle mesure les citoyens ont l'intérêt d'être représentés (LIJPHART A., 1994a: p.4). La participation électorale des pays avec la représentation proportionnelle est d'après ses calculs en moyenne 84,5% contre 75,3% seulement pour les pays avec la représentation majoritaire, ce qui donne la différence de 9% en faveur des premiers (LIJPHART A., 1994a: p.6-7).

Notons que parmi les pays avec la représentation proportionnelle, Lijphart ne compte pas la Suisse (connue par son taux moyen d'abstentionnisme extrêmement élevé), même si ce pays, comme il dit, "se rapproche le plus du type idéal de la démocratie consensuelle" (LIJPHART A., 1994a: p.2). La raison de cette exclusion: la Suisse n'a pas le régime parlementaire. Et lorsque, plus loin, il compare les démocraties majoritaires et consensuelles et prend en compte donc aussi la Suisse, il se débarrasse de la Confédération helvétique en la présentant (à l'instar des Etats-Unis) comme un cas exceptionnel s'expliquant probablement par la fréquence élevée des élections et la multitude du choix lors de consultations électorales (LIJPHART A., 1994a: p.10). Guy Hermet a en revanche, il y a peu de temps constaté, que c'est justement dans la plupart des vieilles démocraties européennes ou américaines non soumises au vote obligatoire, que l'abstentionnisme augmente, les

---

<sup>24</sup> "... the best single explanatory variable for stable versus instable, functioning versus non-functioning, successful versus immobile, and easy versus difficult democracy is polarization..." (SANI G., et SARTORI G., 1982: p.337).

<sup>25</sup> Je me permets d'ajouter dans ce contexte que si, dans une question "métaphysique" de l'existence propre (thèse de Sartori; cf. 1976: p.135) ou de l'existence dérivée (thèse de Duverger; cf. 1981: p.303-304; 1959: p.215) du centre politique, Duverger et Sartori adoptent des positions en apparence contraires, dans une question pragmatique du rôle néfaste du gouvernement par le centre, les deux classiques de l'étude des partis politiques sont, pour l'essentiel, d'accord: Maurice Duverger met l'accent sur l'impuissance, Giovanni Sartori sur la polarisation.

<sup>26</sup> Il est utile de remarquer à cet égard que Richard Rose, qui a comparé lui aussi les performances économiques des démocraties à système majoritaire et celles à système proportionnel (il appelle ces dernières, tout comme G.Bingham Powell Jr., "representational"), est arrivé aux conclusions divergentes de Lijphart et moins favorables pour les Etats à système proportionnel. Finalement, il estime: "there is no consistent link between electoral system and economic performance" (ROSE R., 1992: p.17).

cas américain et helvétique ne constituant à cet égard que la pointe de l'iceberg (HERMET G., 1994: p.9).

Certains même avancent, parmi les causes de l'abstentionnisme suisse, l'absence de l'alternance<sup>27</sup> découlant du fait que tous les partis importants au niveau fédéral sont - ce qui est justement conforme aux exigences du modèle consensuel de Lijphart - présents au gouvernement ("formule magique", valable depuis 1959, lorsque le parti socialiste est entré durablement à l'exécutif fédéral). D'après cette logique, l'abstentionnisme serait au contraire plus faible là où le système est bipolaire et en même temps très polarisé, c'est-à-dire où les deux pôles idéologiques sont très éloignés l'un de l'autre.<sup>28</sup> Or, cette combinaison (bipolarité + polarisation) n'est pas à la longue viable; en d'autres termes la bipolarité ne peut pas bien fonctionner lorsque la distance idéologique (c'est-à-dire la polarisation, telle que la définit notamment Sartori) est très élevée.<sup>29</sup>

Ainsi, si l'on peut en gros accepter la thèse que la participation électorale peut être l'indicateur de la qualité de la démocratie, en y regardant de plus près, on doit se rendre à l'évidence que le taux de participation (ou d'abstention) électorale n'indique pas toujours la même chose. Comme on l'a constaté justement dans le cas de la Suisse, lorsqu'on vote à propos de sujets passionnels, telles les initiatives xénophobes de l'extrême droite nationaliste, la participation augmente considérablement. Si, parmi les trente votations entre 1965 et 1973, la moyenne de participation est de 42,2%, le maximum de 74,7% de votants est atteint au sujet de l'initiative "contre l'emprise étrangère" (7 juin 1970) et le minimum de 26,7% à propos de la "stabilisation du marché de la construction et la sauvegarde de la monnaie" (4 juin 1972).<sup>30</sup> Plus récemment, l'initiative en faveur de la suppression de l'armée suisse avait obtenu, elle aussi, une participation remarquable de 69,2%.

Le vote passionnel à propos d'un sujet dramatique indique-t-il la qualité de la démocratie mieux que le vote tranquille à propos d'un thème qui ne soulève pas les foules? On pourrait alléguer au contraire que les votes pour la plupart calmes, parfois assez techniques, qu'on rencontre en Suisse, témoignent davantage de la qualité de la démocratie que les votations à propos des enjeux inquiétants et dont les conséquences pourraient être graves. D'ailleurs parmi les abstentionnistes suisses, on distingue à juste titre les "votants occasionnels" ("participants sélectifs") des "abstentionnistes intégraux" (ROHR J., 1972: p.124, MOTTIER V., 1993: p.127-128). L'abstention peut dans certains cas traduire un haut degré de satisfaction vis-à-vis du régime en place de la part des citoyens qui ne jugent même pas nécessaire de se déplacer vers les urnes. Dans d'autres cas, les abstentionnistes sélectifs sont tout simplement dépassés par la complexité croissante des problèmes qu'on leur soumet.<sup>31</sup>

---

<sup>27</sup> Aux Etats-Unis, l'abstentionnisme élevé est souvent expliqué entre autres comme la conséquence "d'une alternance sans alternative" ou du "consensus à l'américaine" (MÉNY Y., 1978: p.11, TOINET M.-F., 1976: p.927).

<sup>28</sup> Cf. par exemple Nonna Mayer et Pascal Perrineau: "Quand l'éventail des choix politiques est ouvert et que les pôles de droite et de gauche du système partisan représentent véritablement deux pôles opposés, le système a de la polarité (...) Cette polarité, par la clarté des alternatives qu'elle propose, encourage la participation. (...) En Suisse, où depuis 1959 les quatre grands partis (parti radical, parti socialiste, parti démocrate-chrétien, union démocratique du centre) participent ensemble à l'exécutif de la Confédération, la polarisation du système de parti est quasi inexistante et la participation électorale une des plus faibles du monde occidental" (MAYER, N. et P.PERRINEAU 1992: p.37).

<sup>29</sup> Il n'empêche que Daniel-Louis Seiler avait eu raison de rappeler qu'on ne peut pas exclusivement associer ni la bipolarité avec la faible polarisation d'un côté, ni la multipolarité avec la polarisation forte de l'autre côté: "Il existe [aussi] des systèmes bipolaires, plus ou moins fortement bipolarisés; ainsi l'Autriche de la 1ère République (...) De même on aperçoit facilement des exemples de systèmes multipolaires dénués de toute polarisation: ainsi la Norvège, ou la défense de la périphérie constitue un pôle" (SEILER D.-L., 1982: p.129).

<sup>30</sup> Cf. Sidjanski (1975: p.17). Pour les données plus récentes, cf. notamment Papadopoulos éd. (1994) et Kriesi éd. (1993).

<sup>31</sup> C'est en particulier Alain Lancelot qui a insisté, dans ses travaux, sur l'abstentionnisme et les diverses significations que peut avoir le refus de voter (LANCELOT A., 1968, 1985). En Suisse, c'est notamment Roger Girod qui a étudié l'abstentionnisme (GIROD R., 1953, 1969, 1971, GIROD R. et Ch.RICQ 1970).

En revanche les premières élections législatives tenues dans la Tchécoslovaquie post-communiste (en juin 1990) ont connu une participation extrêmement élevée (plus de 96%). Mais il s'agissait alors de choisir entre le précédent régime communiste et la démocratie libérale. Était-ce là un modèle à imiter par les démocraties stables? Ou bien faut-il souhaiter que les votations au sujet d'initiatives xénophobes se multiplient en Suisse, afin d'augmenter le taux de participation? On peut en douter sérieusement. D'une manière générale, une des façons d'accroître la participation serait d'aggraver la distance idéologique (polarisation) et diminuer le consensus, ce qu'on peut difficilement considérer comme souhaitable.

Lijphart ne cesse d'insister sur la supériorité de la démocratie consensuelle quant à la représentation des minorités. Mais cela équivaut à apporter du bois dans la forêt. Personne ne conteste que pour les sociétés divisées en plusieurs communautés (sous-cultures) ethniques, religieuses, linguistiques etc., le modèle consensuel est plus approprié.<sup>32</sup>

Nous arrivons ainsi à un point qui me semble essentiel dans l'appréciation des efforts de Lijphart. On trouve déjà chez Aristote l'idée suivant laquelle il ne s'agit pas tellement (ou du moins pas seulement) de chercher le régime le meilleur en soi, mais le régime qui convient dans des conditions données. Lijphart, quant à lui, a proposé de distinguer les démocraties consensuelle et majoritaire et tente, depuis peu, de plus en plus de promouvoir le modèle consensuel comme meilleur, supérieur selon presque tous les critères par rapport au modèle majoritaire.<sup>33</sup> Cette attitude le conduit à suggérer que si l'on doit choisir entre ces deux modèles, ce qui est d'actualité surtout dans les pays qui se démocratisent depuis peu de temps, il vaut mieux trancher en faveur du modèle consensuel. En effet, la démocratie consensuelle est selon lui supérieure non seulement quant à la représentation et la protection des minorités mais probablement également quant à l'efficacité.

Lijphart comprend toutefois cette efficacité principalement au sens de performances socio-économiques. Ceci entraîne deux conséquences fâcheuses: premièrement, contrairement à ce qu'il affirme, il ne réussit pas à mettre en cause la thèse "conventionnelle", car cette dernière oppose la représentation à l'efficacité-capacité d'agir. Deuxièmement, son propos devient problématique du fait qu'il n'y a pas forcément de rapport causal entre le modèle de la démocratie et l'efficacité-succès socio-économiques.

Il pourrait pourtant se contenter des arguments qui ne sont nullement négligeables et soutenir, par exemple, que le modèle consensuel convient mieux dans la plupart des cas, sauf dans les pays qui sont en même temps assez homogènes, c'est-à-dire où on ne trouve qu'un seul clivage important (en général, il s'agit du clivage propriétaires/travailleurs) et où la distance idéologique est relativement faible (cf. SARTORI G., 1987: p.240, DAHL R.A., 1989: p.161-162). Hélas, celui qui

---

<sup>32</sup> Stein Rokkan a fort justement explicité ce point sur le cas du système électoral proportionnel, élément clé du modèle consensuel, car le système électoral est l'instrument le plus puissant de la technique constitutionnelle (constitutional engineering): "It was no accident that the earliest moves toward proportional representation came in the ethnically most heterogeneous European countries: Denmark in 1855; the Swiss cantons in 1891; Belgium in 1899; Moravia in 1905; Finland in 1906. In linguistically and religiously divided societies majority elections could clearly threaten the continued existence of the political system" (ROKKAN S., 1970: p.157). Rappelons toutefois que le système électoral majoritaire peut dans certains cas être avantageux pour les minorités ethniques, linguistiques ou religieuses: à savoir quand ces dernières sont régionalement fort concentrées (cf. DUVERGER M., 1981: p.401). Enfin, lorsque, comme c'est l'usage, on oppose le système électoral proportionnel (RP) au système électoral majoritaire, on ne devrait pas perdre de vue l'importance cruciale de la dimension des circonscriptions électorales, comme l'ont montré notamment Douglas W.Rae (1967), Rein Taagepera et Matthew S.Shugart (TAAGEPERA R. et M.S.SHUGART 1989).

<sup>33</sup> La position de Lijphart a évolué sur ce point. Auparavant, il se contentait plus modestement - et plus justement - d'affirmer que le type consensuel de la démocratie convient mieux que le type majoritaire pour assurer la représentativité, ce qui est important surtout dans les pays divisés par les clivages ethniques, religieux etc., mais que quant à l'efficacité, ses résultats sont plus faibles. Laissons la parole à A.Lijphart lui-même: "The conventional wisdom has long been widely accepted without adequate empirical examination (...). In fact, I have committed this error myself. (...) I argued that power-sharing was the best kind of democracy that deeply divided countries could attain, but I admitted - far too readily! - that it was necessarily less effective and less efficient than majoritarian forms of democracy" (LIJPHART A., 1994a: p.3).

suit les dernières publications de Lijphart, et en particulier l'article "Democracies: Forms, performance, and constitutional engineering", peut se rendre compte que cela ne lui suffit plus et qu'il tend de plus en plus vers une démarche "pré-aristotélicienne": il compare des modèles comme s'il s'agissait de savoir lequel d'entre eux peut être proposé comme le meilleur à tous les pays qui ont choisi la démocratie (cf. LIJPHART A., 1994a: p.12-15).

Il me semble qu'on devrait adopter une autre démarche. Il faudrait se demander dans quelles conditions le modèle "consensuel" convient mieux, ou, plus exactement, dans quelles circonstances il ne nous reste plus de choix, le modèle consensuel s'imposant comme la seule possibilité réaliste pour sauvegarder la démocratie.<sup>34</sup> Et aussi, dans quels types de pays on peut au contraire adopter, sans dommages importants, le modèle majoritaire (en particulier son élément essentiel qu'est le système électoral majoritaire). Enfin seulement, on pourrait éventuellement se demander si, même dans ces pays où l'homogénéité et la faible distance idéologique autorisent à mettre en place un modèle majoritaire, le modèle consensuel n'aurait pas été quand même plus avantageux.<sup>35</sup> Mais dans ce cas, on ne pourrait pas employer - comme le fait Lijphart - toujours les mêmes critères d'appréciation pour tous les pays, ou du moins tous les critères n'auraient alors pas le même poids. Les comparaisons entre les pays s'approchant de modèles différents<sup>36</sup> devraient donc être conduites autrement. Un critère important, voire décisif pour un pays très segmenté, peut être insignifiant pour un pays relativement homogène (et vice versa). Par exemple pour un pays ethniquement, religieusement et linguistiquement homogène, le critère de la meilleure représentation des minorités ethniques (et autres) devient secondaire, pour ne pas dire sans intérêt.

Voyons un exemple d'emploi de critères différenciés d'après les contextes différents. Raymond Boudon rappelle dans son ouvrage *L'Idéologie ou l'origine des idées reçues* (BOUDON R., 1986: p.222-225) que dans beaucoup de sociétés agraires, notamment dans les villages africains ou vietnamiens du début du XXe siècle, les assemblées de villageois, dans de très nombreux cas, prennent leurs décisions collectives non à la majorité simple, ni même à la majorité qualifiée, mais à l'unanimité. Les observateurs ont noté que cette règle de décision à l'unanimité entraînait presque toujours d'interminables discussions, de véritables palabres. Et ce ne serait certes pas Raymond Boudon s'il se contentait d'explications culturalistes et s'il ne nous proposait pas une explication rationnelle. La voici, brièvement résumée.<sup>37</sup>

Ces sociétés agraires fonctionnent à un très bas régime s'approchant de l'économie de subsistance. On y constate une très forte interdépendance des membres de la collectivité, les initiatives éventuelles de chacun pouvant avoir des répercussions très étendues et graves sur le bien-être d'autrui. Si Monsieur X décide de changer les méthodes de moisson, son voisin Monsieur Y risquera d'être mortellement atteint par une telle initiative. Il réclamera donc le droit de veto sur les décisions de l'assemblée pour pouvoir arrêter cette initiative de Monsieur X. Ce qui est valable pour Monsieur Y, l'est aussi pour tous les autres. Ainsi, tous ont intérêt à réclamer le droit de veto. Donc tous, étant donné la situation, ont intérêt à ce que les décisions collectives de l'assemblée

---

<sup>34</sup> C'est, semble-t-il, le cas des pays fort divisés selon les clivages linguistiques ou religieux comme la Belgique. Dans ces cas, on peut convenir avec Raymond Aron: "Quand un pays est trop divisé sur le régime le meilleur ou sur ce qu'il convient de faire dans une situation donnée, mieux vaut souvent d'accepter une demi-paralysie" (ARON R., 1965: p.231).

<sup>35</sup> Si on voulait alors vraiment critiquer la "sagesse conventionnelle", il faudrait évidemment être précis et ne pas substituer à l'efficacité-capacité d'agir l'efficacité-succès socio-économiques.

<sup>36</sup> Les concepts de "démocratie majoritaire" et de "démocratie consensuelle" ne sont que des types idéaux (au sens de Max Weber) dont les systèmes politiques réels s'approchent plus ou moins: "A first observation is that I would definitely stress the ideal-type, indeed the polar-type, nature of the distinction between majoritarian and consociational democracy. Lijphart stresses, instead, the empirical and empirically extracted nature of his types and, by so doing, is in danger of overstating his case. The contrast is empirically overdrawn, to begin with, in that no real-world democracy abides by absolute majority rule" (SARTORI G., 1987: p.239).

<sup>37</sup> Raymond Boudon s'appuie sur l'ouvrage de Samuel L. Popkin (1979).

soient prises à l'unanimité, plutôt que par une autre règle de transformation des opinions individuelles en décision collective.

Et le coût de la décision collective alors?<sup>38</sup> Certes, la règle de l'unanimité conduira à des discussions très longues. Mais le temps est beaucoup moins onéreux dans ce type de société que dans d'autres: les gens ne passent que peu de leur temps disponible pour produire, et peuvent par conséquent disposer d'assez de loisirs consacrés au fonctionnement du système politique.

Ainsi, dans les sociétés agraires traditionnelles, le temps est abondant et l'interdépendance entre sociétaires étroite. En revanche, dans des sociétés modernes, le temps est rare et l'interdépendance entre sociétaires est beaucoup plus lâche. Si, dans la société agraire traditionnelle, la règle de l'unanimité remplit convenablement la fonction de transformation des opinions individuelles en décision collective, dans la société moderne, les sociétaires auront tendance à se soumettre à une décision simplement majoritaire. Dans cette dernière société, la règle de l'unanimité serait dysfonctionnelle, tout comme serait dysfonctionnelle la règle de la majorité dans la société agraire traditionnelle (BOUDON R., 1986: p.225).

Il est paradoxal que Lijphart nous propose pour les sociétés modernes un modèle semblable à celui qui convient selon Boudon pour les sociétés traditionnelles agraires! Dans son article cité sur la démocratie, Lijphart s'appuie sur Rupert Emerson et sur Raul S.Maglapus qui signalent que les peuples non européens (africains et asiatiques) du tiers-monde ont des traditions consensuelles et non majoritaires (LIJPHART A., 1994a: p.14-15). Mais au lieu de nous expliquer logiquement que le modèle consensuel est plus particulièrement souhaitable dans les sociétés traditionnelles (comme il l'est aussi pour les sociétés polarisées ou segmentées, qu'elles soient traditionnelles ou modernes), Arend Lijphart souligne que c'est dans une plus grande partie du monde qu'on constate la tendance vers le modèle consensuel (plutôt que vers le modèle majoritaire) à un niveau plus profond de la culture politique.<sup>39</sup>

Tandis que Lijphart essaie de montrer que les démocraties consensuelles sont supérieures aussi bien quant à la représentativité que quant à l'efficacité, Matthew Sober Shugart et John M.Carey, dans leur ouvrage récent (SHUGART M.S. et J.M.CAREY, 1992), avancent une autre thèse intéressante: l'opinion traditionnelle suivant laquelle il faut choisir entre la représentativité et l'efficacité<sup>40</sup> est bien valable pour les régimes parlementaires, mais elle n'est pas valable pour les régimes où le chef de l'Etat est élu directement par le peuple. Voici leur raisonnement, résumé de façon succincte: Dans les régimes parlementaires, il n'existe qu'un type d'organe élu directement par le peuple, à savoir l'assemblée (le parlement). En revanche dans les régimes où le président est élu directement par le peuple, il y en a deux: l'assemblée et le président. Avec un seul représentant de l'électorat, les élections efficaces et à la fois représentatives ne sont pas réalisables dans le même système.<sup>41</sup> Au contraire, lorsqu'il y a deux représentants de l'électorat, il est possible de maximiser les deux objectifs, l'efficacité comme la représentativité. Ainsi Shugart et Carey expriment clairement leur préférence: le président élu directement par le peuple, ce qui permet à l'électorat d'identifier clairement l'exécutif ("identifiability") qui peut alors être comptable de ses résultats ("accountability"), et l'assemblée largement représentative (impliquant normalement le système proportionnel).

La grande qualité de l'ouvrage de Shugart et Carey consiste principalement dans une riche analyse comparative des régimes où le président est élu directement par le peuple, alors que leur thèse concernant la possibilité de maximiser en même temps l'efficacité et la représentativité ne

---

<sup>38</sup> Sur la question générale de deux types de coût de la décision collective, cf. notamment Buchanan et Tullock (1967).

<sup>39</sup> "a at the deeper level of political culture, the prevalent orientations tend to be more consensual than majoritarian in most areas of the world" (LIJPHART A., 1994a: p.14).

<sup>40</sup> A la différence de Lijphart, Shugart et Carey opposent à la représentativité l'efficacité-capacité d'agir, en quoi ils respectent la "sagesse conventionnelle".

<sup>41</sup> "With only one agent of the electorate, it is not feasible to have both efficient and representative elections in the same system" (SHUGART M.S. et J.M.CAREY, 1992: p.8).

paraît pas plausible.<sup>42</sup> Il ne serait certes pas juste d'utiliser contre Shugart et Carey les conclusions de l'important article de Scott Mainwaring (1993), selon lequel c'est précisément la combinaison du régime présidentiel et du multipartisme (ce dernier étant lié, suivant les "lois de Duverger", à la représentation proportionnelle) qui est très défavorable pour la stabilité de la démocratie. Il faut toutefois à mon avis affirmer que le régime politique où le président est élu directement et où les élections législatives ont lieu d'après le système proportionnel, ne permet pas de maximiser à la fois la représentativité et l'efficacité.

Admettons, avec Shugart et Carey, que l'élection directe du chef de l'Etat permette de maximiser l'efficacité et que l'assemblée élue selon le système proportionnel permette de maximiser la représentativité. Faut-il en conclure que le régime constitutionnel comprenant aussi bien l'élection directe du président que l'assemblée élue à la proportionnelle (RP) pourrait maximiser en même temps l'efficacité et la représentativité? Evidemment non. La représentativité (et les éléments constitutionnels qui la favorisent, comme la RP) entre en collision avec l'efficacité (et avec les éléments constitutionnels qui la favorisent, comme l'élection directe du chef de l'Etat). Le carrosse poussé par un cheval à gauche et par l'autre cheval à droite n'avancera pas à la fois à gauche et à droite. Dans le meilleur des cas, il se dirigera quelque part entre les deux directions, par exemple tout droit au centre. Dans le pire des cas, le carrosse éclatera sous l'effet des deux pressions opposées.

Il pourrait s'agir à la rigueur d'une constellation analogue à celle du nombre de partis limité accompagné de la représentation proportionnelle dans le cadre du régime parlementaire. La conclusion de Sartori à propos de cette dernière configuration constitutionnelle est valable aussi pour celle que nous proposent Shugart et Carey: on pourrait éventuellement ainsi trouver un équilibre plus satisfaisant entre l'efficacité gouvernementale et la représentativité parlementaire mais il ne s'agirait pas d'un système constitutionnel maximisant en même temps les deux objectifs politiques.

## Conclusion

Pour terminer, quelques idées simples, malheureusement quelque peu oubliées de nos jours. Tout d'abord, on devrait suivre Sartori dans l'effort de clarification conceptuelle (par exemple SARTORI G., 1970, 1994a, 1994b). L'emploi des termes recouvrant des sens différents risque de conduire à des confusions. Pour ce qui est du terme d'efficacité, nous avons distingué deux acceptions principales: l'efficacité-capacité d'agir et l'efficacité-performances socio-économiques.<sup>43</sup> Lipset et ses collaborateurs ont probablement raison de dire que les nouvelles démocraties ont encore plus besoin de l'efficacité économique que de l'efficacité politique (LIPSET S.M., SEONG K.R. et al. 1993: p.200). Cependant la plupart des spécialistes estiment qu'il n'y a pas de rapport net entre les divers choix constitutionnels (en particulier des systèmes électoraux) et les performances socio-économiques. Du reste les corrélations n'ont pas nécessairement de caractère causal.

C'est une des raisons pour laquelle on a privilégié dans cet article l'efficacité-capacité d'agir, qui est d'ailleurs de plus en plus requise par l'évolution des sociétés industriellement avancées. En ce qui concerne le rapport entre la représentativité et l'efficacité dans ce sens de capacité d'agir, on ne peut malheureusement les maximiser en même temps ni dans le régime parlementaire ni dans les régimes présidentiels. Certains politologues affirment avoir trouvé un choix constitutionnel maximisant à la fois les deux objectifs mais leurs arguments ne me paraissent

---

<sup>42</sup> Cf. l'appréciation fort juste à mon avis que donne Jean Blondel (1993: p.415-416) dans son compte rendu de l'ouvrage de Shugart et Carey.

<sup>43</sup> Quant au terme "efficacité collective" dont parle Dahl, on peut le remplacer par le poids (ou l'importance) que peut avoir la décision dans une entité démocratique, ce qui dépend notamment de sa taille (sa dimension) et de la compétence (de la juridiction) dont est doté le gouvernement de cette entité démocratique.

pas convaincants. De plus, il faut tenir compte des circonstances données: les choix qui ont fait ses preuves dans une situation ne seront pas forcément appropriés dans d'autres circonstances.<sup>44</sup> Il n'y a pas une - et à plus forte raison "la" - bonne solution constitutionnelle valable pour tous les pays démocratiques, il n'y a que diverses bonnes solutions adaptées aux conditions particulières.

## Références

ALMOND Gabriel A. et G.Bingham POWELL, *Comparative Politics: System, Process, and Policy*, Boston, Little Brown, 1978 (deuxième édition)

ARISTOTE, *La Politique*, Paris, Denoël/Gonthier, Bibliothèque Médiations, trad. Marcel Prélot, 1980

ARON Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, coll. Idées, 1965

BAGEHOT Walter, *The English Constitution*, London, The Fontana Library, 1963

BAGEHOT Walter, *La constitution anglaise*, Paris, Germer Bailliere, 1869

BELOHRADSKY Vaclav, "Demokratické dilema a norské NE" (=Le dilemme démocratique et le NON norvégien), in *Lidové noviny*, 1.12.1994, p.5

BLONDEL Jean, "Presidency or Constitutional Monarchy?", *Government and Opposition*, 28 (3), 1993 : pp.415-416

BOUDON Raymond, *L'Idéologie ou l'origine des idées reçues*. Paris, Fayard, 1986

BRYCE James, *Les démocraties modernes*, 2 vol., Paris, Payot, 1924

BUCHANAN, James M. et Gordon TULLOCK, *The Calculus of Consent*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1967

COX Gary, *The Efficient Secret*, New York, Cambridge University Press, 1987

CROZIER, Michel J., Samuel P.Huntington et al., *The Crisis of Democracy. Report on the Governability of Democracies to the Trilateral Commission*, New York, New York University Press, 1975

DAHL Robert A., *L'Avenir de l'opposition dans les démocraties*, Paris, S.E.D.E.I.S., 1966

---

<sup>44</sup> Telle est, me semble-t-il, aussi la position de Robert Dahl: "Whether people committed to the democratic process find it reasonable to adopt majority rule for all collective decision, impose limits on majority rule, or move toward consensual arrangement therefore depends in part on the conditions under which they expect collective decisions will be made. If and as these conditions change, arrangements judged suitable in previous circumstances may be modified in one direction or another - toward stricter majoritarianism or toward greater nonmajoritarianism" (DAHL R.A., 1989: p.161).



- DAHL Robert A., *After the Revolution?* New Haven, Yale University Press, 1970
- DAHL Robert A., *Après la révolution*, Paris, Calmann-Lévy, 1973
- DAHL Robert A., *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale University Press, 1989
- DAHL Robert A., "A Democratic Dilemma: System Effectiveness versus Citizen Participation", *Political Science Quarterly*, 109 (1), 1994: pp.23-34
- DAHRENDORF Ralf, "Effectiveness and Legitimacy: On the Governability of Democracies", *The Political Quarterly* 51 (4), 1980: pp.393-410
- DIAMOND Larry J., Linz Juan J. et al., "Building and Sustaining Democratic Government in Developing Countries", *World Affairs* 150, 1987: pp.5-18
- DUVERGER Maurice, *Political Parties*, New York: John Wiley and Sons, 1959
- DUVERGER Maurice, *La Monarchie républicaine*, Paris, Robert Laffont, 1974
- DUVERGER Maurice, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, coll. Points, 1981 (10ème éd.)
- DUVERGER Maurice, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, vol.1, Paris, Presses universitaires de France, 1988a (17ème éd.)
- DUVERGER Maurice, *La nostalgie de l'impuissance*, Paris, Albin Michel, 1988b
- ELSTER Jon, "Négation active et négation passive", *Archives européennes de sociologie*, 21 (2), 1980
- FINER, Samuel E., "Introduction: Adversary Politics and Electoral Reform", in *Finer Samuel E. (ed.), Adversary Politics and Electoral Reform*, London, Anthony Wigram, 1975, pp.3-32
- GIROD Roger, "Facteurs de l'abstentionnisme en Suisse", *Revue française de science politique* 3, 1953: pp.349-376
- GIROD Roger, *Géographie de l'abstentionnisme à Genève*. Université de Genève: Département de sociologie, 1969
- GIROD Roger, *L'électeur genevois*, Université de Genève: Département de sociologie, 1971
- GIROD, Roger et Charles Ricq, "Microsystèmes sociaux et abstentionnisme électoral à Genève", *Annuaire suisse de science politique* 10, 1970: pp.71-90
- HERMET Guy, "Abstentionnisme", in *Hermet Guy, Bertrand Badie et al., Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, A.Colin, 1994, p.9
- HOOGVELT Ankie M.M., *The Third World in Global Development*. Hamsphire, Macmillan, 1982

KARL Terry Lynn, "Dilemmas of Democratization in Latin America", *Comparative Politics* 23, 1990: pp.1-21

KRIESI Hanspeter (éd.), *Citoyenneté et démocratie directe*, Zurich, Seismo, 1993

KUZNETS Simon, "Economic Growth of Small Nations", in Edward A.G. Robinson (ed.), *Economic Consequences of the Size of Nations*, London, Macmillan, 1963, pp.14-34

LEWIS, Arthur, *Politics in West Africa*, London, George Allen and Unwin, 1965

LANCELOT Alain, *L'abstentionnisme électoral en France*, Paris, A.Colin, 1968

LANCELOT Alain et Dominique Memmi, "Participation et comportement politique", in Madeleine Grawitz et Jean Leca, *Traité de science politique*, Paris, Presses universitaires de France, vol.3, 1985, pp.309-428

LIJPHART Arend, "Constitutional choices for new democracies", *Journal of Democracy* 2, 1991a: pp.72-84

LIJPHART Arend, "Théorie et pratique de la loi de la majorité: la ténacité d'un paradigme imparfait", *Revue internationale des sciences sociales*, 129, 1991b (Aout): pp.515-526

LIJPHART Arend (ed.), *Parliamentary versus Presidential Government*, Oxford, Oxford University Press, 1992a

LIJPHART Arend, "Democratization and Constitutional Choices in Czecho-Slovakia, Hungary and Poland, 1989-1991", *Journal of Theoretical Politics* 4 (2), 1992b: pp.207-223

LIJPHART Arend, "Democracies: Forms, performance, and constitutional engineering", *Journal of Political Research*, 25 (1), 1994a: pp.1-17

LIJPHART Arend, "On S.E.Finer's Electoral Theory", *Government and Opposition*, 29 (5), 1994b: pp.623-636

LINZ Juan J. et Alfred STEPAN (eds.), *The Breakdown of Democratic Regimes*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1978

LIPSET Seymour M., "Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy", *American Political Science Review* 53, 1959: pp.69-105

LIPSET Seymour M., *Political Man*, New York, Doubleday and Co, 1960

LIPSET Seymour M., *L'Homme et la politique*, Paris, Seuil, 1962

LIPSET Seymour M., SEONG Kyoung-Ryung et al., "Une analyse comparative des prérequis sociaux de la démocratie", *Revue internationale des sciences sociales*, 136, 1993: 181-205

MAINWARING Scott, "Presidentialism, Multipartyism, and Democracy", *Comparative Political Studies*, 26 (2), 1993: 198-228

MAYER Nonna et Pascal PERRINEAU, *Les comportements politiques*, Paris, A.Colin, 1992

MENY Yves, "Initiative populaire, référendum et recall dans les Etats américains", *Pouvoirs* 7, 1978: 107-113

MOTTIER Véronique, "La structuration sociale de la participation aux votations fédérales", in Hanspeter Kriesi (éd.), *Citoyenneté et démocratie directe*, Zurich, Seismo, 1993, pp.123-144

O'DONNELL Guillermo, *Modernization and Bureaucratic Authoritarianism: Studies in South American Politics*. Politics of Modernization Series, no.9. Berkeley: Institute of International Studies, University of California, 1973

PAPADOPOULOS Yannis (éd.), *Elites politiques et peuple en Suisse*, Lausanne, Réalités sociales, 1994

PÉLASYS Dominique, *Qui gouverne en Europe?* Paris, Fayard, 1992

POPKIN Samuel L., *The rational peasant*, Berkeley, University of California Press, 1979

POWELL G.Bingham Jr., *Contemporary Democracies: Participation, Stability, and Violence*, Cambridge, Harvard University Press, 1982

POWELL G.Bingham Jr., "Constitutional Design and Citizen Electoral Control", *Journal of Theoretical Politics*, 1, 1989: 107-130

PREWITT Kenneth, "The Impact of the Developing World on US Social Science Theory and Methodology", in Stiefel Laurence D., Davidson Ralph K. et al. (eds.), *Social Sciences and Public Policy in the Developing World*, Lexington, Heath, 1982

QUERMONNE Jean-Louis, *L'Alternance au pouvoir*, Paris, Presses universitaires de France, 1988

RAE Douglas W., *The Political Consequences of Electoral Laws*, New Haven, Yale University Press, 1967

ROHR Jean, *La Suisse contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1972

Rokkan Stein, *Citizens, Elections, Parties: Approaches to the Comparative Study of the Processes of Development*, Oslo, Universitetsforlaget, 1970

RÖPKE Wilhelm, *La crise de notre temps*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1962

ROSE Richard (ed.), *Challenge to Governance, Studies in Overloaded Politics*, Beverly Hills, Sage, 1980

ROSE Richard, What Are the Economic Consequences of PR? London, Electoral Reform Society, 1992

ROSTOW Walt W., The Stages of Economic Growth, Cambridge, Cambridge University Press, 1960

ROSTOW Walt W., Les étapes de la croissance économique, Paris, Seuil, 1963

RUSTOW Dankwart, "Transition to Democracy", Comparative Politics 2, 1970: 337-363

SANI Giacomo and Giovanni SARTORI, "Polarization, Fragmentation and Competition in Western Democracies", in Hans Daalder and Peter Mair (eds.), Western European Party Systems: Continuity and Change, Beverly Hills, Sage, 1982, pp.307-340

SARTORI Giovanni, "Concept misformation in comparative politics", American Political Science Review, 64, 1970: 1033-1053

SARTORI Giovanni, Théorie de la démocratie. Paris, Armand Colin, 1973

SARTORI Giovanni, The Theory of Democracy Revisited, Chatham N.J., Chatham House Publishers, 1987

SARTORI Giovanni, "The Sociology of Parties: a Critical Review", in Peter Mair (ed.), The West European Party System. New York: Oxford University Press, 1990, pp.150-182

SARTORI Giovanni, "Bien comparer, mal comparer", Revue internationale de politique comparée, 1 (1), 1994a, pp.19-36

SARTORI Giovanni, "Guidelines for Concepts Analysis", in Giovanni Sartori (ed.), Social Science Concepts: A Systematic Analysis, Beverly Hills, Sage, 1994b

SEILER Daniel-Louis, La politique comparée, Paris, Armand Colin, 1982

SHUGART Matthew Soberg et John M.CAREY, Presidents and Assemblies, Cambridge, Cambridge University Press, 1992

SIDJANSKI Dusan, "Environnement politique en Suisse", in Dusan Sidjanski, Charles Roig et al., Les Suisses et la politique, Berne et Francfort, Lang, 1975

TAAGEPERA Rein et Matthew S.SHUGART, Seats and Votes: The Effects and Determinants of Electoral System, New Haven, Yale University Press, 1989

TOINET Marie-France, "La concurrence électorale imparfaite aux Etats-Unis", Revue française de science politique 5, 1976: 899-928

TRIFFIN Robert, "The Size of the Nation and its Vulnerability to Economic Nationalism", in Edward A.G.Robinson (ed.), Economic Consequences of the Size of Nations, London, Macmillan, 1963, pp.247-264

TULLOCK Gordon, The Vote Motive, London, The Institute of Economic Affairs, 1976

TULLOCK Gordon, Le marché politique, Paris, Economica, 1978

URIO Paulo, Le rôle politique de l'administration publique, Lausanne, Editions L.E.P., 1984

ZINOVIEV Alexandre, Les Hauteurs béantes, Lausanne, L'Age d'Homme, 1976, trad. franç.  
W.Berelowitch

ZINOVIEV Alexandre, Le Communisme comme réalité, Paris, Livre de poche, 1983, trad.  
franç. J.Michaut